

Le Chaffaut Saint-Jurson, le 11 décembre 2025,

LETTRE OUVERTE

Mme la Préfète des Alpes de Haute-Provence,
Mme la Ministre de l'Agriculture

L'État, dans sa gestion de la crise sanitaire liée à la DNC (Dermatose Nodulaire contagieuse), doit changer de politique !

Vous le savez, le 2 décembre, dans le Doubs, a eu lieu l'abattage forcé de 82 animaux, pourtant vaccinés depuis plus de trente jours et isolés dans leurs bâtiments. Les forces de l'ordre, sous les ordres du préfet de département ont forcé le passage face à 300 paysans venus défendre cette famille d'éleveurs et venus dénoncer le passage en force, au mépris de la justice (un référé était en cours) et de la détresse des éleveurs.

Ces méthodes sont inacceptables :

- le déploiement de forces de l'ordre et de moyens matériels hors de propos, plutôt que de privilégier la concertation, l'écoute et la discussion. La violence ajoute la détresse à l'incompréhension.
- le mépris affiché de Mme la Ministre de l'Agriculture qui minimise le drame, et les 3 000 bêtes abattues en relativisant par rapport au cheptel français : 0,02 % ce sont des centaines de fermes touchées en plein cœur qui ne s'en remettront peut-être jamais.
- les menaces affichées à l'encontre des éleveurs et éleveuses s'opposant à l'abattage (retrait de l'indemnisation, poursuites pénales ...) ne font qu'amplifier la méfiance et augmentent le risque de non déclaration.

C'est pourquoi nous demandons à l'État :

- D'agir au niveau européen pour un changement de classification de la maladie, en cohérence avec ses signes cliniques et sa présence sur le territoire (objectif : abattage partiel + vaccination) ;
- De mettre en place, dans la zone réglementée, une gestion de la maladie basée sur les trois piliers suivants :
 - Campagnes de vaccination larges et accessibles à tou.tes ;
 - Euthanasie des animaux malades, pour le bien-être des animaux euthanasiés ;
 - Interdiction des mouvements de bovins et d'équidés jusqu'à ce que l'immunité vaccinale soit effective.
- De mettre en place, en dehors de la zone réglementée, une campagne de vaccination large et accessible à tou.tes.

Alors qu'aucune politique d'anticipation n'est mise en œuvre et laisse augurer l'explosion des cas à la fin de l'hiver, nous attendons des actes et des engagements et non du mépris ; du soutien et non des sanctions !

Les contacts locaux sont :

- Confédération Paysanne 04 : Yannick BECKET : 07 81 95 99 86
- Coordination Rurale 04 : Mathieu PINTZ : 07 89 98 97 81
- Confédération Paysanne 05 : Thomas RASO : 06 77 24 30 43

RAPPEL DES FAITS

Il y a peu vous nous affirmiez que l'abattage total n'était plus préconisé et pourtant, aux portes d'un petit village paisible, une ferme familiale a subi l'irréparable suite à une décision incompréhensible : l'abattage total de son troupeau, pourtant vacciné.

L'Earl Lhomme, c'est UNE FERME FAMILIALE DÉSORMAIS EN SURVIE qui élève 82 vaches allaitantes, une ferme isolée, entourée de champs et de forêt, Un troupeau surveillé, soigné, protégé.

DANS LA ZONE VACCINALE

12 octobre, annonce de la vaccination obligatoire contre la DNC dans cette zone.

22 octobre : vaccination du troupeau, erreur de vaccination ?

UN TROUPEAU MIS EN QUARANTINE PAR PRÉCAUTION

Pour protéger ses animaux : Le troupeau est confiné dans l'exploitation. Aucun contact extérieur sauf le laitier sous protocole strict. Les inséminations sont suspendues. Aucun vétérinaire ne revient, car aucune bête n'est malade. Le troupeau est sous bulle sanitaire parfaite.

27 NOVEMBRE : UN NODULE APPARAÎT.

Un seul animal présente des nodules. Le vétérinaire intervient, rassure, pense à un effet secondaire du vaccin. Des prélèvements sont faits. Les services vétérinaires confirment :

➡ "Probablement rien, de toute façon ce sera du cas par cas."

28 NOVEMBRE – 18H45 : LE VERDICT CHANGE BRUTALEMENT

Analyse : positive. Rendez-vous fixé le lendemain pour "en discuter".

29 NOVEMBRE – 9h00 : Deux agents arrivent, leur décision est déjà prise, arrêtée, signée, impossible à contester :

👉 Abattage total du troupeau. Sans appel.

Toutes les demandes des exploitants sont refusées :

✗ pas de contre-expertise

✗ pas d'étude au cas par cas

✗ pas de prise en compte du statut vaccinal

✗ on change même la version officielle : Incubation : d'abord 21 jours, puis soudain 45 jours. Transmission par vaches vaccinées : " risque très faible mais on s'en fout "

🐄 82 VACHES CONDAMNÉES SANS PREUVE QUE LE TROUPEAU EST MALADE

Le mardi 2 décembre 2025, à l'aube,

👉 82 animaux parfaitement sains sont abattus,

👉 sans symptôme,

👉 sans respect du "cas par cas" promis,

👉 malgré une vaccination imposée et potentiellement défaillante

malgré un référendum en cours, la police est intervenue avec LBD, gaz lacrymogènes et grues pour déplacer tracteurs et personnes venues contester cet abattage.

Comme si les suicides, les crises successives, la disparition de nombreuses fermes ne suffisaient pas, l'État et sa Ministre de l'Agriculture ajoutent la violence à nos souffrances.

Auriez-vous résisté à une annonce pareille, Madame la Préfète ?

Alors qu'aucune politique d'anticipation n'est mise en l'œuvre et laisse augurer l'explosion des cas à la fin de l'hiver, des voix s'élèvent depuis des mois pour faire valoir une gestion sanitaire alternative : il est temps que les massacres cessent, il est temps d'infléchir cette politique avant qu'elle ne fasse plus de victimes !